Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20231127-2023112703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023 Affichage : 27/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 novembre 2023

<u>Objet</u> : Demande de subvention pour des travaux à l'Alb'Oru consécutivement à ceux du théâtre afin de stocker du matériel et prévoir l'accueil des agents du théâtre

Date de la convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 du mois de novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda; Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur MILANI Jean-Louis à Madame CARRIER Marie-Dominique ;;

Monsieur De ZERBI Lisandru à Monsieur FABIANI François ;

Monsieur GRASSI Didier à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame PELLEGRI Leslie à Monsieur ROMITI Gérard.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau Réception par le préfet : 27/11/2023

Affichage: 27 Muole règlement des aides aux communes de la Collectivité de Corse ;

Pour l'autorité **Vu** le Guide des aides à la culture de la Collectivité de Corse, et notamment l'«aide aux lieux de spectacle à vocation territoriale - lochi d'arti » section investissement ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 14 novembre 2023 ;

Considérant les travaux de rénovation du théâtre municipal dans le cadre de son projet de développement culturel ;

Considérant la nécessité de redéployer les personnels du théâtre ainsi que le stockage du matériel scénique pendant les travaux ;

Considérant le relogement du personnel technique au centre culturel de l'Alb'oru dans deux bureaux (pour le directeur technique et le régisseur général) avec des travaux de plomberie, menuiserie, cloisonnement et climatisation ;

Considérant la nécessité de créer deux mezzanines permettant de :

- préserver et stocker une partie du matériel scénique du théâtre pendant la durée des travaux dans des conditions optimales de sécurité et d'entretien
- garder à disposition des techniciens, le matériel scénique nécessaire à la programmation Hors les murs (dans divers lieux d'accueil, églises, salles polyvalentes, espace public....)
- disposer d'une partie du matériel du théâtre pour couvrir les nouveaux besoins des programmations de l'Alb'oru qui accueillera un nombre plus important de spectacles

Considérant le matériel stocké, évalué à 500 000€ et composé de projecteurs, consoles son, consoles lumières, enceintes sons, praticables, velours/pendrillons, machinerie ;

Considérant l'autre partie du matériel scénique stocké dans un hangar loué par la ville (matériel estimé à 500 000€ également, qui sera réutilisé à la réouverture du théâtre) ;

Considérant la dépense totale pour l'ensemble des aménagements prévus estimée à 55 543.02€ selon le détail suivant :

Aménagement de bureaux et creation de mezzanines au Centre Culturel Alb'Oru	Dépense estimée HT en €
plomberie	1 540,12 €
cloisons	2 491,50 €
menuiserie	10 741,40 €
mezzanine 1	22 054,00 €
mezzanine 2	15 516,00 €
climatisation calorifugeage	3 200,00 €
TOTAL	55 543,02 €

Après avoir entendu le rapport de Jean Joseph Massoni Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité 02B-212000335-20231127-2023112703-DE

Accusé certi**x exfelle**ir**1 :**Réception par le préfet : 27/11/2023

Affichage: 27/11/2029 **Approuve** l'opération d'aménagement de bureaux et de création de mezzanines au Pour l'autorité compétente p**centific** Culturel Alb'Oru en vue de la réalisation des travaux du théâtre municipal.

Article 2:

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Aménagement de bureaux et création de mezzanines au Centre Culturel Alb'Oru en vue de la réalisation des travaux du théâtre municipal	55 543,02	Collectivité de Corse (60%) Ville (40%)	33 325,81 22 217,21
Total dépenses	55 543,02	Total recettes	55 543,02

Article 3:

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondants et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 23/11/2023

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.